

Caen

Mobilisation en faveur d'une famille albanaise

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | jeudi 14 décembre 2017

753 mots



Anila, assise devant ses trois amies : Dorine, Lalie et Margaux (de gauche à droite). - Crédit Ouest-France

Anila, ses parents et deux de ses sœurs sont sous le coup d'une Obligation de quitter le territoire français. L'aînée, étudiante, dispose d'un titre de séjour. Les amies et profs se mobilisent.

Rencontre

Anila a 17 ans. Scolarisée en terminale ES (économique et sociale) au lycée Malherbe, elle a obtenu 13 à l'écrit de français et 14 à l'oral, l'année dernière. Elle est pourtant arrivée en France en avril 2013, ne parlant pas un mot de notre langue.

La jeune albanaise a trois sœurs. **« Elvira a 5 ans, Meta, 9 ans et Enrjada, 20 ans. Elle a eu une mention assez bien au bac, elle est actuellement en prépa infirmière. »**

Pourquoi avoir quitté leur pays avec leurs parents ? **« Mon père subissait des pressions dans son travail. Si on est partis, c'est pour des raisons politiques et économiques. »**

Une pétition sur Internet

Leur demande d'asile ayant été rejetée, la famille est sous le coup d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF). Enfin, presque toute la famille. **« Ma grande sœur a le droit de rester car elle possède un titre de séjour mention « étudiant ». Moi je suis mineure, sous la responsabilité de mes parents. On ne peut pas séparer une famille comme ça. »**

Le courrier signifiant l'OQTF leur a été envoyé il y a environ trois semaines. **« Au début de l'été, ma mère avait fait une demande de carte de séjour « Vie privée et familiale »* auprès de la préfecture. Une demande rejetée. »**

Anila est qualifiée de « bonne élève » par Stéphane Reignier, son professeur d'histoire-géographie. **« Elle est très studieuse et très investie dans ses études. On la sent motivée, elle a vraiment envie d'apprendre. »**

C'est à lui et à leur professeur principal que ses amies, Dorine, Lalie et Margaux, ont annoncé leur souhait de faire circuler des pétitions. **« Une pour les élèves, sur laquelle nous n'avons pas cité son prénom, qui a recueilli 1 151 signatures en deux jours. Une autre pour les professeurs, qui en compte une soixantaine. »** Une troisième pétition a été mise en ligne, sur le site Internet change.org.

Requête auprès du tribunal administratif

« Nous étions sous le choc quand Anila nous a exposé sa situation, confie Margaux. En

arriver là après quatre ans passés en France, c'est scandaleux, immérité. » Un avis partagé par Dorine : **« Je suis inquiète, elle risque de partir. Je trouve cela injuste, pour elle comme pour sa famille. »**

Bien intégrée, la jeune albanaise a été élue au conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL). **« Elle s'en est bien sortie. Alors qu'elle ne parlait pas français en arrivant, elle n'a jamais redoublé. J'espère que la mobilisation va faire bouger les choses »,** souhaite Lalie.

Les parents d'Anila ont fait appel à M^e Clara Bodergat, avocate au barreau de Caen. Une requête demandant l'annulation de l'OQTF va être déposée de manière imminente auprès du tribunal administratif.

« Je ne veux pas partir, ma vie est ici. La France me manquerait, mes amis aussi », conclut la jeune fille, avec émotion.

Marie-Eve NADAUD-MOULIN.

*Si vous êtes étranger et disposez d'attaches familiales en France, vous pouvez obtenir une carte de séjour vie privée et familiale, sous conditions. Si vous ne remplissez pas les conditions pour en obtenir une, mais possédez des attaches fortes en France, vous pourrez éventuellement être admis au séjour après examen de votre dossier. Source : www.service-public.fr